

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

2026.03.38 **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT EN CHARGE DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ CIVILE (INCENDIE ET SECOURS)**

(Rapporteur : Daniel Fabre)
Nomenclature : 5.3 – Désignation des représentants

Par courrier reçu en date du 8 septembre 2022, et en application du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, Madame la Préfète de l'Ain a invité la Commune d'Ambérieu en Bugey à procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours peut sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la Commune ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100045-20260408-DEL_2026_03_38-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026 1

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification d'information préventive ;
- Concourir à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Il est l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- ✚ **DE DÉSIGNER** en qualité de conseiller municipal « Correspondant incendie et secours » :

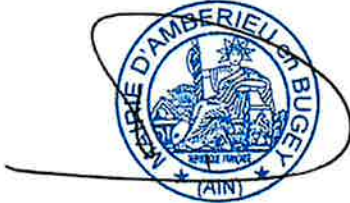
Représentant (1)
Christian de BOISSIEU

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
004-210100046-20260408-DEL_2026_03_38-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026₂